



Publié sur *Espace Jeunes* (<https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be>)

[Accueil](#) > Quelles sont les conséquences de notre séparation pour nos dettes si nous vivons en union libre ?

---

- [Notre réponse](#)
- [Références légales](#)
- [Documents types](#)

Aucune référence légale liée

- [Brochure : Séparés du jour au lendemain...que faire ? – édition 2015 – éditée par la Fondation Roi-Baudouin.](#) [1]

Mise à jour :

Lundi 27 Avril 2020

---

Applicable en :

- Région wallonne
- Région de Bruxelles-Capitale
- Région flamande
- [Imprimer cette question](#)
- [Envoyer par e-mail](#)
- [Réagir à cette fiche](#)

En union libre, **chacun doit payer ses propres dettes.**

Par contre, vous devez **tous les 2 rembourser les dettes contractées ensemble**, pour lesquelles vous vous êtes engagés conjointement ([dette solidaire](#) [2]).

Cela concerne les dettes à rembourser suite à :

- un emprunt signé à 2 pour acheter un bien ensemble (achat en [indivision](#) [3]) ;
- un crédit signé par un seul, mais pour lequel l'autre s'est porté [caution](#) [4].

Par exemple, sont des dettes solidaires :

- le loyer de votre logement dont vous avez tous les 2 signé le contrat de bail ;
- l'emprunt signé par votre partenaire pour acheter sa voiture, si vous vous êtes porté caution.

Parfois, vous pouvez demander la décharge de la caution. Pour plus d'informations, voyez la rubrique « [Différents types de dettes](#) [5] ».

**Pour les dettes solidaires, votre séparation n'a aucun impact:** vous devez toujours **tous les 2 rembourser** la dette.

Vous devez **décider ensemble qui reprend la dette** à son nom.

Par exemple, vous pouvez décider que l'un de vous reprenne le crédit de la maison ([crédit hypothécaire](#) [6]) et libère l'autre de sa coresponsabilité. Vous devez **demander la désolidarisation** à la banque. Mais la banque peut refuser, si elle estime que celui qui reprend le crédit hypothécaire à son nom n'apporte pas assez de garanties financières. Parlez-en à la banque qui vous avait accordé le crédit hypothécaire.

Si vous n'arrivez pas à vous mettre d'accord, vous pouvez demander au **tribunal de la famille** de décider.

Dans ce cas, mieux vaut consulter un avocat ou un notaire.

©Droits Quotidiens asbl

Ces questions réponses constituent une source d'information générale. Leur exploitation de manière indépendante doit faire l'objet de la plus grande prudence. Il est vivement conseillé de vérifier

l'applicabilité au cas spécifique.

✖

## Envoyer par e-mail

Votre nom \*

Votre e-mail \*

E-mail du destinataire \*

Sujet \*

Message \*

---

Envoyer

✖

## Réagir à cette fiche

**Votre nom \***

**Votre e-mail \***

**Sujet \***

**Message \***

---

Envoyer

**URL source:** <https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/question/quelles-sont-les-consequences-de-notre-separation-pour-nos-dettes-si-nous-vivons-en-union-libre>

**Liens**

[1] [https://espace-](https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/system/files/documents/fam_broch_separes_du_jour_au_lendemain2015.pdf)

[jeunes.droitsquotidiens.be/fr/system/files/documents/fam\\_broch\\_separes\\_du\\_jour\\_au\\_lendemain2015.pdf](https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/system/files/documents/fam_broch_separes_du_jour_au_lendemain2015.pdf)

[2] <https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/lexique/dette-solidaire>

[3] <https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/lexique/indivision>

[4] <https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/lexique/caution>

[5] <http://www.droitsquotidiens.be/fr/categories/argent/dettes/differents-types-de-dettes>

[6] <https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/lexique/credit-hypothecairescredits-hypothecaires>